

Le Tigre déconfiné

Le magazine du Comité de l'Histoire du Lycée Clemenceau de Nantes

Numéro 68 - Le 11 août 2025

Le Lycée de Nantes sous Napoléon III

Episode 3 : 1857 Le rapport de l'Inspection générale

par Jean-Louis Liters

Voici le troisième épisode du « Lycée de Nantes sous Napoléon III », publié dans *Le Tigre déconfiné*. Il y eut « 1855. Une ruelle St François à problèmes » (N°57, septembre 2024), puis « 1856. La visite du ministre de l'intérieur » (N°62, février 2025). Cette fois, nous sommes en 1857, toujours sous le provisorat Didier; le lycée reçoit la visite d'un ou plusieurs inspecteurs généraux et le rapport dressé n'est pas tendre pour tout le monde...

Responsable de publication : jeanlouis.liters@gmail.com



Nantes. Un train de passage sur le quai du port Maillard
Image publiée en 1857 dans *L'Illustration*

Renseignements généraux sur l'Établissement.

Direction morale et religieuse. - Discipline. - Régime intérieur.

La population de l'école impériale de Nantes est en voie de progrès. En 1836, l'établissement comptait 31 boursiers, 113 pensionnaires libres, 32 Demi-pensionnaires et 254 externes. En 1837, il compte 34 boursiers, 123 pensionnaires, 55 demi-pensionnaires, et 251 externes libres, ce qui doit remarquer qu'il ne reçoit aucune bourse de pension. Il n'y a pas place, à Nantes, pour les institutions laïques publiques, à côté de l'enseignement de l'État et des institutions ecclésiastiques qui jouissent d'une si grande faveur.

L'effectif total de 1836 n'était que de 450, il est aujourd'hui de 463, différence en plus 13.

Ce chiffre n'est pas considérable, sans doute, en lui-même, mais il a une signification importante dans une localité où l'enseignement universitaire a tant de préjugés à vaincre, et où l'autorité ecclésiastique ~~ne lui montre pas, toute sa valeur le fait, une sympathie bien vive.~~

particulière. Son directeur public est M^{sr} l'Évêque de Nantes et qui remonte déjà à quelque temps, M^{sr} l'archevêque ne loge pas dans la maison, ce qui a de graves inconvénients pour le bien de l'école, et qui peut être interprété d'une façon fautive par une certaine partie du public. Les conférences religieuses sont complètement abandonnées à la direction de ces deux ecclésiastiques, sans aucun contrôle, ni inspection de l'autorité impériale ou de la Belgique, ainsi qu'ils le règlement et l'exécution de toute autre.

quoique l'école de Nantes ait deux curés, les élèves ne sont cependant divisés qu'en trois catégories pour l'enseignement religieux. Il résulte de cette disposition, que les cours ne peuvent être gradués, suivant l'âge et l'intelligence des enfants, que l'instruction, reçue en trois ans, au

Episode 3 : 1857

Le rapport de l'Inspection générale

Nous devons ce rapport à Jean Guiffan. Notre ami historien l'a trouvé aux Archives nationales sous la référence F 17 7907, alors qu'il travaillait à l'écriture de l'histoire du lycée. Selon Jean Guiffan, le rapport était signé par deux inspecteurs généraux. La lecture est plaisante et instructive.

Renseignements généraux sur l'Etablissement

Direction morale et religieuse - Discipline - Régime intérieur.

La population du lycée impérial de Nantes est en voie de progrès. En 1856, l'établissement comptait 31 boursiers, 113 pensionnaires libres, 52 demi-pensionnaires et 254 externes. En 1857, il compte 34 boursiers, 123 pensionnaires, 55 demi-pensionnaires et 251 externes libres¹, car on doit remarquer qu'il ne reçoit aucun externe des Pensions. il n'y a pas place, à Nantes, pour des institutions laïques privées, à coté de l'Enseignement de l'Etat et des Institutions Ecclésiastiques qui jouissent d'une grande faveur.

L'effectif total de 1856 n'était que de 450; il est aujourd'hui de 463. Différence en plus 13. Le chiffre n'est pas considérable, sans doute, en lui-même, mais il a une signification importante dans une localité où l'enseignement universitaire a tant de préjugés à vaincre, et où l'autorité ecclésiastique ne lui montre pas, Votre Excellence² le sait, une sympathie bien vive.

Par suite des conventions prises avec Monseigneur l'Evêque de Nantes³ et qui remontent déjà à quelque temps, Messieurs les aumôniers⁴ ne logent par dans la maison, ce qui a de graves inconvénients pour le bien du service, et ce qui peut être interprété d'une façon fâcheuse par une certaine partie du public. Les conférences religieuses sont complètement abandonnées à la direction de ces deux ecclésiastiques, sans aucun contrôle, ni inspection de l'autorité épiscopale ou de ses délégués, auxquels les règlements la réservent à l'exclusion de tout autre.

¹ « Libres » ? Les pensionnaires en 1856 et, ce qui est plus logique, les externes en 1857 !

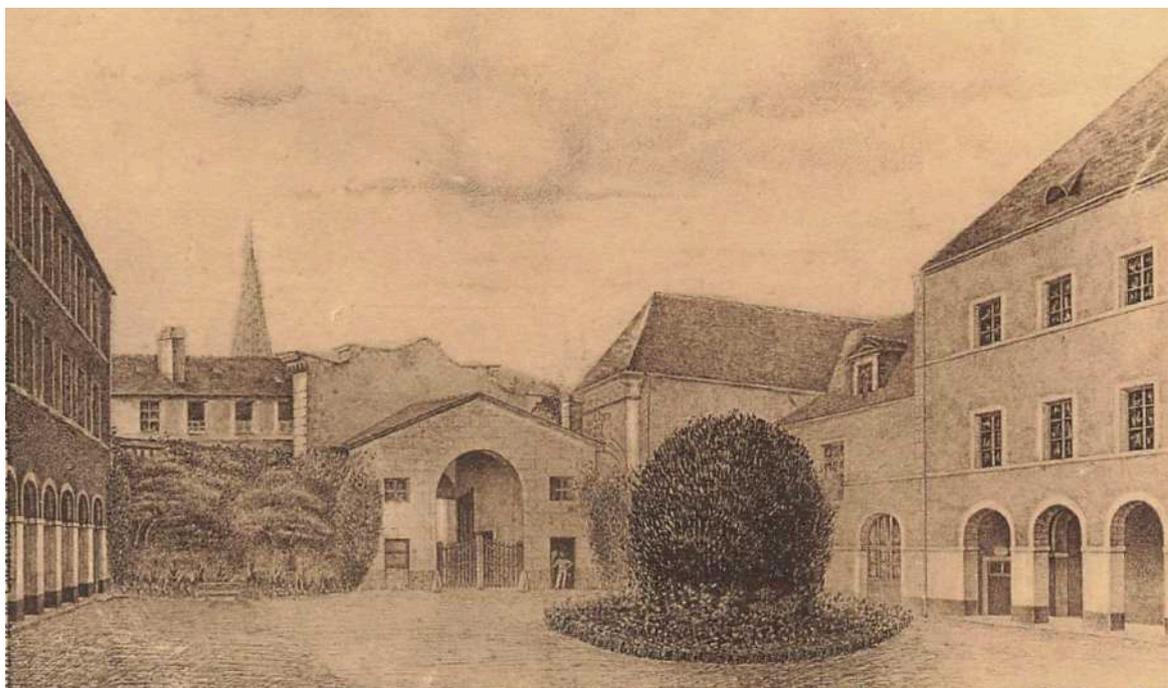
² Le ministre ou le recteur de l'Académie de Rennes.

³ Antoine Mathieu Alexandre JAQUEMET (1803-1869) a été évêque de Nantes de 1849 à 1869.

⁴ Les aumôniers CAHOUR et GABORIAU. Il s'agit sans doute de Pierre Gaboriau. Originaire de Vertou, il a alors 69 ans. Depuis de nombreuses années il réside rue de Gigant au Couvent des dames blanches et est l'aumônier des religieuses. Au Lycée, il est l'adjoint de l'abbé Abel Cahour. Les deux « ne font pas bon ménage » écrit Jean Guiffan qui développe l'idée que l'abbé Cahour est l'informateur de l'évêque (Voir, dans le Livre du Bicentenaire, les pages 102-103 et la notice biographique de Cahour)



A gauche l'entrée de la chapelle sur la rue du Lycée
A droite l'entrée du Lycée vers sa cour d'honneur



Depuis la cour d'honneur vers le portail d'entrée au Lycée

Quoique le lycée de Nantes ait deux aumôniers, les élèves ne sont cependant divisés qu'en trois catégories pour l'enseignement religieux. Il résulte de cette disposition que les cours ne peuvent être gradués, suivant l'âge et l'intelligence des enfants, que l'instruction, resserrée en trois ans, au lieu d'être échelonnée d'une manière convenable et de parcourir un cercle régulier est nécessairement écourtée, et court grand risque de devenir pour la plupart des auditeurs la répétition fastidieuse de ce qu'on leur a dit, les années précédentes.

Elle se donne dans la chapelle⁵, pour pouvoir réunir sans doute un plus grand nombre d'élèves à la fois. Là, les jeunes gens, mal assis, sont forcés de prendre des notes au crayon, et doivent souffrir du froid l'hiver.

Enfin les aumôniers, n'étant pas logés dans le lycée, n'assistent jamais aux prières du matin ou du soir, ne se mêlent jamais aux jeux des écoliers pendant les récréations, comme le font la plupart de leurs collègues, ne paraissent que rarement à l'infirmerie, et seulement quand il y a des cas graves, en un mot, ne vivent pas au milieu de la population, sur laquelle ils auraient besoin d'établir leur influence par l'affection et par l'intimité de la vie commune.

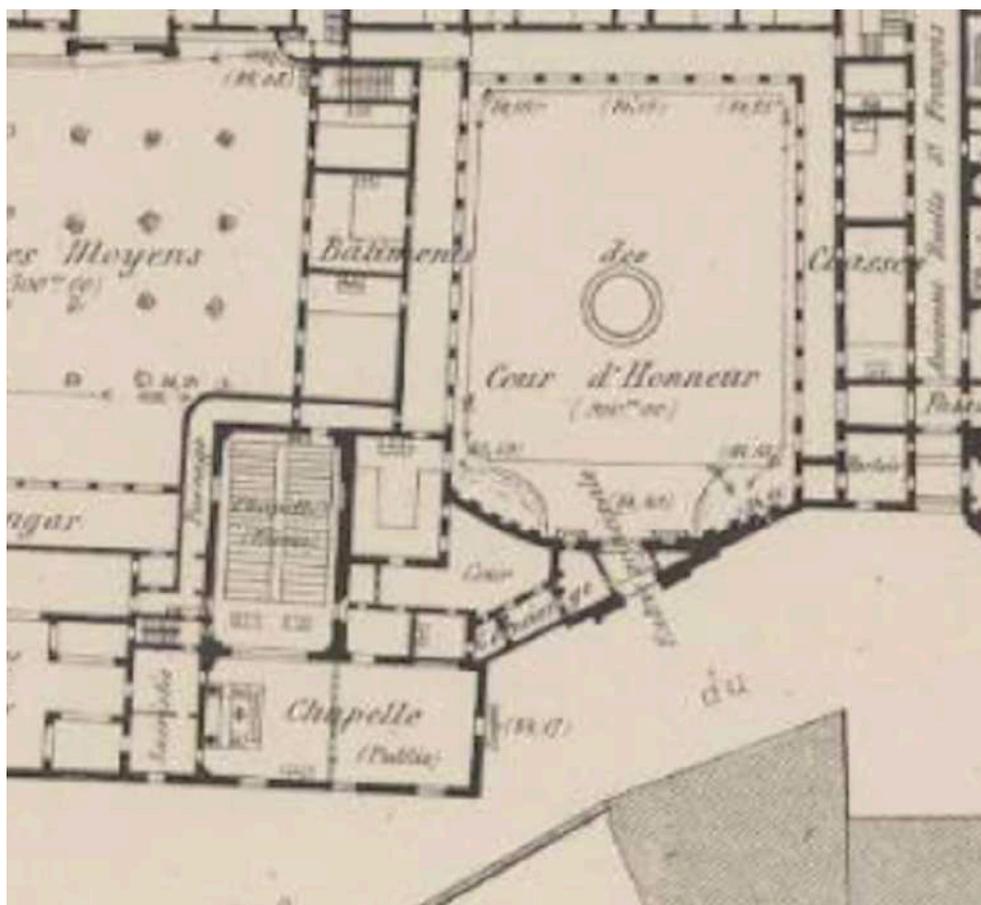
Aussi l'état moral et religieux est-il loin d'être à Nantes ce qu'il est à Angers et à Rennes et dans bien d'autres villes, où la presque totalité des élèves approche, tous les ans, de la Sainte table. Ici la communion pascale compte, dans le grand collège, particulièrement, un assez grand nombre d'abstentions. Les résultats fâcheux, et qui ne manquent pas d'être exploités au dehors, sont encore aggravés par l'esprit de la population dans laquelle se recrute en grande partie la clientèle du lycée.

A Nantes, en effet, la majorité des élèves n'appartient pas aux familles véritablement religieuses du pays. Des parents disent carrément au proviseur « mon fils vient de faire sa seconde communion, j'espère que vous ne le tourmenterez pas pour une troisième. En voilà bien assez ! » Les plus mauvais exemples sont donnés, en outre, aux enfants dans la maison paternelle, puisque tous les négociants riches ont, dit-on, un second ménage en ville, au vu et au su de tout le monde, même de leur fils.

Enfin, soit découragement, soit défaut du siècle, il nous a semblé que même les aumôniers ne font pas d'efforts bien sérieux pour combattre l'indifférence religieuse des élèves.

Ajoutons que la chapelle est fort mal disposée. Le lycée n'y peut entendre la messe que de côté, tandis que le public, qui, le jeudi de notre passage, se composait en tout de trois femmes, voit l'autel en face, le local se composant de deux constructions d'égale grandeur qui se coupent à angle droit sur le chœur. Pendant l'office, la tenue des écoliers est sans doute assez convenable, mais, à l'entrée et à la sortie qui se font sans ordre, aucune marque de déférence extérieure, nulle genuflexion, nul salut n'a lieu; les aumôniers n'ont jamais témoigné le moindre désir de voir modifier cette habitude de longue date qui nous a singulièrement frappés par son inconvenance et le contraste avec ce qui se passe partout ailleurs.

⁵ Il s'agit de la chapelle de l'ancien couvent des Ursulines, fondé, nous apprend la légende de la carte de la cour d'honneur ici reproduite, « en 1628 par Mme de Berthy et huit religieuses venues de Saumur ».



On voit bien à la droite du choeur l'espace réservé aux élèves à la chapelle

Quant à la question de la proclamation publique des prix de religion protestante, si malheureusement introduite par les exigences et l'esprit passionné du pasteur⁶, secondé dans cette circonstance par l'appui qu'il a trouvé dans un membre du conseil municipal⁷, elle ne paraît pas en voie d'être résolue et elle menace de se représenter, avec toute sa gravité, à l'époque de la Distribution des prix. Il est d'autant plus fâcheux qu'on ait cédé, une première fois, sur ce point, qu'à Paris même, il ne se fait, que nous le sachions, rien de semblable.

⁶ Le pasteur Benjamin VAURIGAUD (1818-1883) fut le premier aumônier de l'église protestante au Lycée où il a exercé de 1848 à 1881. De 1844 à 1880, il a été au service de la communauté protestante de Nantes et, selon l'expression de l'historien Charles Nicol dans son ouvrage *Les protestants et Nantes* (PUR, 2024), « le chef de file du courant orthodoxe ».

⁷ Le nom du conseiller municipal n'est pas cité dans le rapport. S'agit-il d'Evariste COLOMBEL, ancien élève du Lycée, avocat, marié à une protestante, élu aux élections de 1852 et qui fut maire de Nantes de 1848 à 1852 ? S'agit-il de Jean-Baptiste ETIENNE, armateur, raffineur associé aux familles protestantes SAY et VORUZ, élu aux élections de 1852 et dont les deux fils Emile et Gustave furent élèves du Lycée ? Ou s'agit-il tout simplement du maire de Nantes de l'époque, Ferdinand FAVRE, lui-même protestant ?

En présence de difficultés de cette nature, la position du proviseur, Mr DIDIER⁸, malgré toute sa prudence, et la juste déférence qu'il montre scrupuleusement envers l'autorité épiscopale, ne laisse pas, on le conçoit, que d'être fort délicate; il faut donc lui savoir d'autant plus de gré des résultats obtenus. Nous n'apprenons rien de nouveau, sous ce rapport, à l'autorité supérieure qui est depuis longtemps édifiée sur le compte de ce fonctionnaire. M. DIDIER nous paraît un des proviseurs qui doivent être le plus tôt nommés à Versailles, ou à Paris même. C'est là que le rappellent ses affections de famille. C'est là qu'il a fait, et avec succès, la plus grande partie de sa carrière, comme professeur, et ensuite comme censeur du lycée Louis le Grand.

Il est fort bien secondé par le censeur M. DUCHET⁹ qui a d'excellentes manières, et qui paraît intelligent et tout à fait à la hauteur de ses fonctions.

L'économe, M. HIGOU¹⁰, est aussi un comptable intelligent et d'une véritable capacité mais qui aime à faire les choses convenablement et qui pourrait peut-être procéder avec plus d'économie.

Que le chemin est encore long jusqu'aux règles qui seront édictées par la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat !

Jean-Louis Liters

⁸ Le portrait du proviseur DIDIER a été fait dans le LTD N°57. Didier a quitté Nantes à la fin de l'année scolaire 1856-57 pour le lycée de Rouen mais a terminé sa carrière de proviseur au Lycée Louis-le-Grand où il est décédé en 1868.

⁹ Théodore Joseph DUCHET (1820-1872) a occupé divers postes de censeur (Saint-Omer, Nantes, Lyon) et de proviseurs (Saint-Omer, Brest, Douai, Bar-le-Duc, La Roche-sur-Yon).

¹⁰ Pierre Etienne Frédéric IGOU (et non pas Higou) (1813-1872) a été l'économe des lycées d'Alger, de Nantes, de Marseille et de Bordeaux.